

Initiatives des cantons concernant l'importation de denrées alimentaires produites dans des conditions sociales et écologiques inacceptables (08.301, 08.307, 08.320, 08.326, 09.311) et Motion de la CER-N concernant les conditions sociales et écologiques de la production de denrées alimentaires (10.3626)

La commission s'est à nouveau occupée des initiatives des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Genève, de Fribourg et de Vaud. Ces initiatives soulèvent le problème de l'importation de denrées alimentaires produites dans des conditions sociales et écologiques intolérables et demandent à la Confédération de prendre les mesures suivantes: s'engager dans les négociations avec l'OMC et l'UE pour la mise en place de conditions de travail éthiques et de méthodes de production durables ; instaurer une déclaration obligatoire concernant les conditions sociales et la durabilité de la production des denrées importées en Suisse; interdire l'importation de denrées produites dans des conditions qui ne satisfont pas aux standards en la matière.

La CER-E a à nouveau confirmé d'être sensible aux préoccupations exprimées par les cantons. La majorité de la commission a cependant souligné que la Suisse s'engageait déjà à plusieurs niveaux pour garantir des conditions de production durables, ajoutant que le problème ne vient pas des dispositions nationales et internationales existantes, mais plutôt de leur application dans les pays de production, fait sur lequel la Suisse ne peut exercer aucune influence. C'est pourquoi la commission propose à nouveau à son conseil, par 10 voix contre 3 et une abstention, de ne pas donner suite à ces initiatives. Il a également été rappelé que la mise en œuvre des mesures souhaitées dépend aussi de l'attitude des distributeurs et des consommateurs dont la sensibilité et le comportement sont en train de faire des progrès importants. Une minorité veut au contraire y donner suite, car, à ses yeux, les cinq cantons concernés ont mis le doigt sur un problème qu'il y a bel et bien lieu de régler.

La commission a en revanche clairement soutenu la réponse adoptée par le Conseil national relative à l'engagement suisse sur la scène internationale. Elle a donc décidé, par 10 voix contre 3, d'accepter la motion 10.3626 déposée par sa commission sœur-qui charge le Conseil fédéral de veiller à ce que, dans le cadre de négociations sur l'agriculture au sein de l'OMC ou sur d'autres accords commerciaux internationaux, la même importance soit accordée au respect des normes environnementales et sociales qu'à la suppression d'obstacles tarifaires.

4 avril 2011